

**Nom :**  
**Prénom :**

**Tel :**  
**Mail :**

### FICHE/CONTRAT DE LOCATION 2023/2024

DESIGNATION	D	R	PRIX NEUF/caution	Prix location	ETAT/ dénomination
<b>Masque</b>					
3 armes (ARENA)			120,00 €	30,00 €	
masque x-change			250,00 €	62,00 €	
masque x-change (fleuret)			260,00 €	65,00 €	
Masque sabre électrique			223,00 €	56,00 €	
<b>Sous-cuirasse 800N</b>			82,00 €	21,00 €	
<b>Bustier</b>			50,00 €	13,00 €	
<b>Pantalon</b>					
Enfant (<T32)			89,00 €	22,00 €	
Adulte (>T32) 350N			120,00 €	30,00 €	
Adulte 800N			158,00 €	40,00 €	
<b>Veste</b>					
Enfant – SPARTAN 350N			108,00 €	27,00 €	
Phoenix – 350N			158,00 €	40,00 €	
Team 800N			250,00 €	63,00 €	
<b>Armes et matériel</b>					
Fil de masque			11,00 €	3,00 €	
Fil de corps Epée			27,00 €	7,00 €	
Fil de corps Fleuret-Sabre			28,00 €	7,00 €	
Fleuret électrique			89,00 €	22,00 €	
Fleuret électrique MARAG.			207,00 €	52,00 €	
Sabre Electrique			115,00 €	29,00 €	
Epée électrique			131,00 €	33,00 €	
Epée électrique MARAG.			200,00 €	50,00 €	
Cuirasse électrique Fleuret			165,00 €	41,00 €	
Cuir. Elec. Fleu. Enfant			139,00 €	34,00 €	
Cuirasse électrique Sabre			288,00 €	72,00 €	
Cuir. Elec. Sabre Enfant			238,00 €	59,00 €	
<b>TOTAL</b>					

### REGLEMENT

- 1) Le **licencié** de l'Académie d'escrime Vauban-Lille **est tenu pour responsable de l'équipement loué jusqu'à restitution de celui-ci** à l'un des encadrants de l'équipe pédagogique qui fera le bilan de la location. Tout matériel manquant ou défectueux se verra facturé au montant de sa caution.
- 2) La **restitution** de l'équipement aura lieu **au plus tard la dernière semaine d'ouverture des cours** correspondant à la dernière semaine de cours du secondaire. Sans nouvelle du licencié(e) à compter du 15 juillet de l'année en cours, l'Académie pourra encaisser la totalité de la caution déposée.
- 3) Le licencié après avoir choisi et vérifié la disponibilité des équipements déposera un **chèque d'un montant égal à la somme des cautions** des équipements loués ; ce chèque ne sera pas encaissé. **Il s'acquittera également d'un droit à la location à l'aide d'un autre chèque correspondant à 25% du montant de la caution.** Ces chèques seront libellés à l'ordre de l'AEVL et serviront à renouveler l'équipement de l'Académie.

<b>Date et Enseignant :</b>	<b>NOM / PRENOM / signature :</b>	